



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1002933A3

NUMERO DE DEPOT : 8800151

Classif. Internat.: B65G

Date de délivrance : 03 Septembre 1991

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d' invention, notamment l' article 22;

Vu l' arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d' invention, notamment l' article 28;

Vu le procès verbal dressé le 10 Février 1988 à 15h20
à l' Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : TECHNIC GUM
chaussée de Roelx 50, B-7060 SOIGNIES(BELGIQUE)

représenté(e)(s) par : VOSSWINKEL Philippe, BUREAU GEVERS S.A., Rue de
Livourne 7 - B-1050 BRUXELLES.

un brevet d' invention d' une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes
annuelles, pour : MONTAGE DE LAMES RACLEUSES POUR LE DECRASSAGE D'UNE BANDE
TRANSPORTEUSE.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité
de l' invention, sans garantie du mérite de l' invention ou de l' exactitude de
la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 03 Septembre 1991
PAR DELEGATION SPECIALE :

WUYTS
Directeur

"Montage de lames racleuses pour le décrochage d'une bande transporteuse"

L'invention concerne un montage de lames racleuses pour le décrochage d'une bande transporteuse comportant un bâti sur lequel est fixé un élément de base dont est solidarisé un support amortisseur.

5 Il existe de nombreuses formules de montage de lames racleuses conçues pour attaquer soit la face inférieure du brin de retour d'une bande convoyeuse, soit frontalement, c.à.d. en contact avec la surface de celle-ci au moment de son passage sur le tambour-moteur. Le premier montage est plus généralement appliqué
10 et donne des résultats supérieurs. Etant donné la souplesse de la bande transporteuse, ce montage se prête mieux à une pression élastique de lames racleuses sur le brin de retour d'une bande transporteuse.

Cependant ce montage n'est pas toujours possible en raison de la structure de l'installation et des lames racleuses doivent alors être placées frontalement, comme il a été
15 exposé plus haut. Même lorsqu'il est fait usage de lames racleuses montées sur un support élastique travaillant au cisaillement et à la compression, le travail de décrochage est insuffisant et un tel montage doit être considéré comme inefficace.

20 L'invention a pour but de remédier à ces inconvénients et de réaliser un montage de lames racleuses qui permet un travail frontal correct, les lames attaquant la bande transporteuse au moment de son passage sur le tambour-moteur.

Pour réaliser cet objectif conformément à
25 l'invention, il est fixé au support amortisseur précité un bras porte-lame constitué d'un élastomère.

Dans une forme d'exécution préférentielle, l'élastomère précité a une dureté shore située entre 80° et 100°.

Dans une forme d'exécution particulièrement avantageuse, le porte-lame précité est évidé en arc de cercle du côté qui est dirigé vers le tambour-moteur précité.

5 D'autres détails et avantages de l'invention ressortiront de la description qui sera donnée ci-après d'un montage de lames racleuses selon l'invention. Cette description n'est donnée qu'à titre purement exemplatif et ne limite en rien l'invention.

10 La figure 1a montre schématiquement, selon une vue latérale, avec coupe partielle, le montage d'une lame racleuse disposée frontalement par rapport au tambour.

La figure 1b montre, en coupe et à une plus grande échelle, le montage du bras porte-lame sur son support amortisseur.

15 La figure 2 est une vue en perspective montrant plusieurs lames en position de travail.

Comme le montre la figure 1a, qui représente schématiquement une bande transporteuse 1 et un tambour-moteur 2, la lame racleuse 3 attaque frontalement la bande transporteuse 1 dont le sens de déplacement est représenté par une flèche.

20 Par lame racleuse on entend l'élément racleur proprement dit constitué d'un métal dur, avec ou sans inserts céramiques. La lame racleuse est, conformément à l'invention, incorporée dans ou montée sur un bras porte-lame 4 fixée par sa base sur un support amortisseur 5.

25 Un tel support amortisseur 5 constitué d'un caoutchouc naturel ou synthétique, s'enfile sur un élément de base 6 en métal. Un tel assemblage entre un support amortisseur 5 et un élément de base 6 a fait l'objet du brevet belge n° 905.082 au nom de la demanderesse.

30 La fixation du bras porte-lame 4 sur le support amortisseur 5 peut se faire selon une technique connue, en faisant appel par exemple à des tirants 7 traversant la base du bras porte-lame 4 pour être vissés dans des douilles 8 munies d'un pas de vis intérieur immobilisées dans des alésages appropriés prévus dans le support amortisseur 5 en caoutchouc.

35

L'intérêt de l'invention réside essentiellement dans la combinaison de la matière dont est constitué le bras porte-lame 4 avec le support amortisseur 5.

5 Le bras porte-lame 4 est constitué d'un élastomère présentant une dureté shore qui se situe de préférence entre 80° et 100°.

10 Cette combinaison réunit l'intérêt du support amortisseur 5 et d'une certaine flexibilité du bras porte-lame 4. Celui-ci est en effet évidé en arc de cercle du côté qui est dirigé vers le tambour-moteur 2. Cette partie évidée est désignée par la référence 4'.

15 L'ensemble peut donc être considéré comme travaillant au cisaillement et la compression au niveau du support amortisseur 5 ce qui permet de compenser le rattrapage d'usure en maintenant une pression constante et élastique de la lame racleuse 3 sur la bande transporteuse 1. Le risque d'endommagement de la bande transporteuse qui existe normalement lorsqu'un corps étranger arrive à se coincer entre la lame racleuse et la bande est donc évité.

20 Lorsqu'une forte pression sera exercée sur la lame racleuse, le support amortisseur 5 agira comme une rotule en s'écartant de la bande transporteuse tout en maintenant une pression élastique sur celle-ci. L'élasticité du support amortisseur 5 et la flexibilité du bras porte-lame 4 contribuent toutes deux à un raclage qui se fait en douceur sous une pression appropriée. L'ensemble s'adapte non seulement aux aspérités provoquées par l'incrustation de corps étrangers mais également à l'amplitude des mouvements oscillants du bras inférieur de la bande convoyeuse lorsque la lame racleuse travaille à un autre endroit qu'en regard du tambour-moteur.

30 Les structures selon l'invention offrent de plus un faible coefficient de friction ce qui évite une prise de puissance supplémentaire.

35 Plusieurs lames racleuses disposées côte à côte ayant filées par leur élément de base 6 sur un profilé 9 constituent un ensemble dont la capacité de raclage et la souplesse

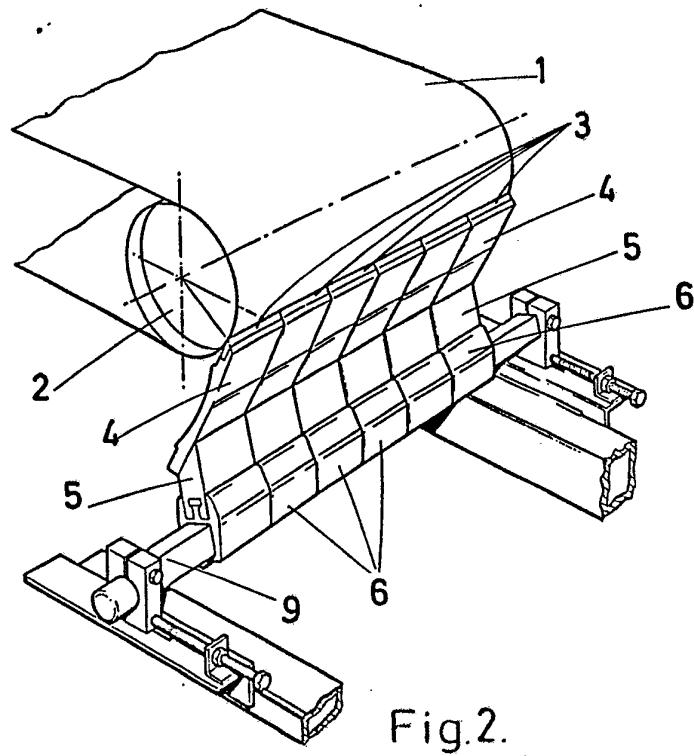
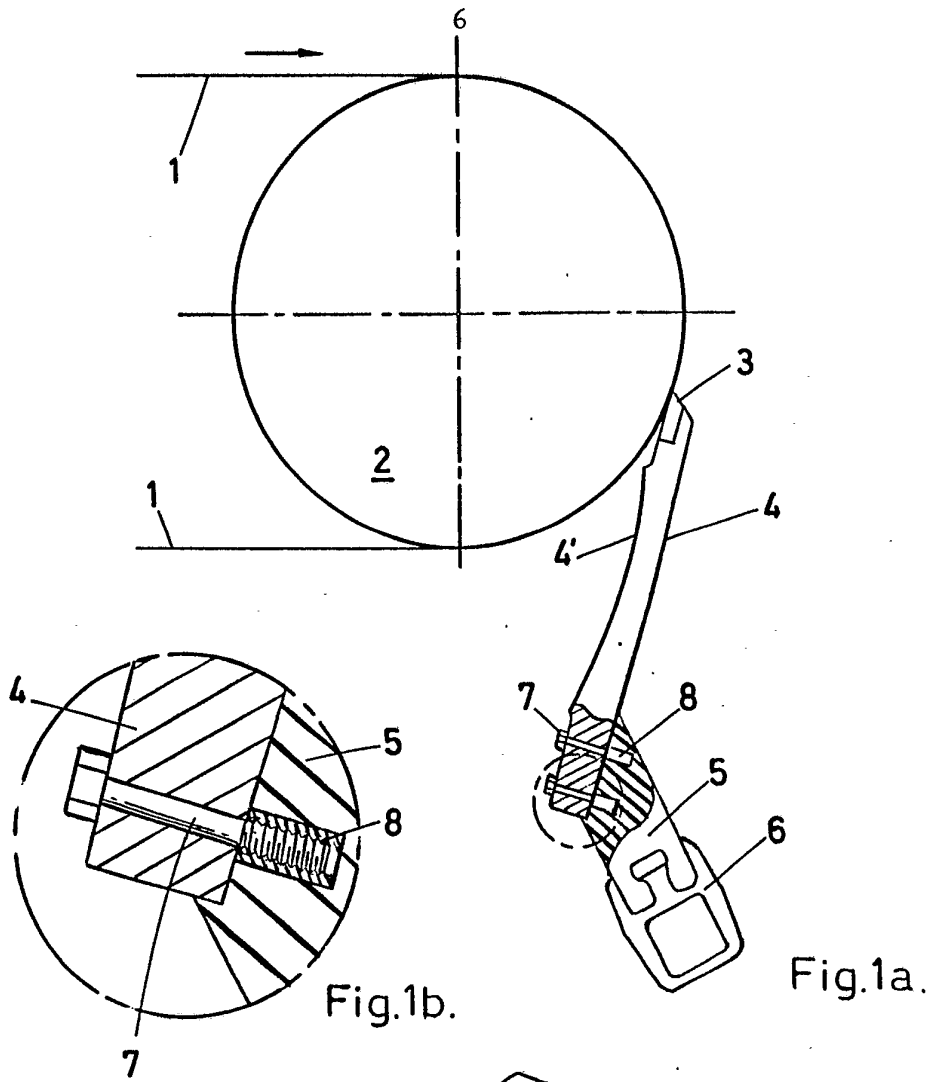
sont considérablement améliorées lorsqu'on les compare à divers types de racleurs connus.

5 Il est entendu que l'invention n'est pas limitée à la forme d'exécution qui vient d'être décrite et que bien des modifications pourraient y être apportées sans sortir du cadre de la présente demande de brevet.

10

REVENDEICATIONS

1. Montage de lames racleuses pour le décrassage d'une bande transporteuse comportant un bâti sur lequel est fixé un élément de base dont est solidarisé un support amortisseur, caractérisé en ce qu'au support amortisseur précité (5) est fixé un bras porte-lame (4) constitué d'un élastomère.
5
2. Montage selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élastomère précité a une dureté shore située entre 80° et 100°.
3. Montage selon l'une quelconque des revendications 1 - 2, caractérisé en ce que le bras porte-lame précité (4) est évidé en arc de cercle du côté qui est dirigé vers le tambour-moteur précité (2).
10
4. Montage selon l'une quelconque des revendications 1 - 3, caractérisé en ce que l'élastomère précité dont est constitué le bras porte-lame précité (4) est constitué de polyuréthane.
15





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE

établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2
de la loi belge sur les brevets d'invention
du 28 mars 1984

Numero de la demande
nationale

BE 8800151
BO 1789

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
E	US-A-4 779 716 (GORDON) * Colonne 3, lignes 44-47; figures * ---	1, 4	B 65 G 45/12
X	WO-A-8 705 585 (VSR ENGINEERING) * Page 7, lignes 16-19; page 14, lignes 1-5; figures * ---	1	
A	---	3	
X	EP-A-0 153 527 (MARTIN ENGINEERING) * Page 8, lignes 15-20; figures * ---	1	
A	BE-A- 895 740 (TECHNIC GUM) * En entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B 65 G
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
21-12-1990		OSTYN T.J.M.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

BE 8800151
BO 1789

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 16/01/91
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US-A- 4779716	25-10-88	Aucun	
WO-A- 8705585	24-09-87	DE-A, C 3608193 AU-A- 7238987 DE-A, C 3644934 EP-A- 0244590 JP-T- 1502261 US-A- 4838409 ZA-A- 8701725	01-10-87 09-10-87 28-04-88 11-11-87 10-08-89 13-06-89 25-08-87
EP-A- 0153527	04-09-85	US-A- 4598823 AU-B- 567175 AU-A- 3044484 CA-A- 1228830 DE-A- 3467557 JP-A- 60171917 US-A- 4643293	08-07-86 12-11-87 22-08-85 03-11-87 23-12-87 05-09-85 17-02-87
BE-A- 895740	16-05-83	Aucun	